



CHÉCY

Conseil municipal 2011 : Compte-rendu du 21 octobre

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre 2011 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécý.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. MAUPETIT, Mmes CHARDERON, DUFOUR (arrivée à 19h20) MM. DOUCET, PIZZINAT, M. LEPAULT, M. GACHET, M. TOULOUGOUSSOU, Mme MENIS-GROBOL, M. SALLE, Mme PELLE-PRINTANIER, MM. DUVAUX, HURISSE, Mme PICARD CORNAIRE (arrivée à 19h25)

Absent(es) excusé(es) :

Mme DUFOUR a donné pouvoir à M. RABILLARD

Mme BOUGAS a donné pouvoir à M. MAUPETIT

M. LETELLIER a donné pouvoir à M. LEPAULT

Mme PUGIN a donné pouvoir à Mme DAUDIN

M. FLEURY a donné pouvoir à Mme PICARD-CORNAIRE

M. SALMON a donné pouvoir à M. HURISSE

Absents : *Mme GACOIN, Mlle FELIX, LEPRETRE, M. MIRAS-CALVO*

Formant la majorité des membres en exercice, M. GACHET a été désigné secrétaire de séance.

.....

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des représentants de la ville au syndicat de la Bionne et de ses affluents et au SIGMA

En raison de la démission de Mme DALLA-COSTA MILCENDEAU de ses différents mandats, le conseil municipal à la majorité (21 pour, 2 abstentions), a décidé de désigner en remplacement M. André DUVAUX comme membre titulaire au syndicat de la Bionne et de ses affluents et comme membre suppléant au SIGMA, M. Rémy RABILLARD devenant titulaire.

2. Modification de la composition des commissions communales

Afin de permettre à M. DUVAUX, nouveau conseiller municipal, de participer à différentes commissions municipales, le conseil municipal à la majorité (21 pour, 2 abstentions) a décidé de modifier le règlement du conseil municipal et d'augmenter de 1 membre titulaire la commission « environnement- espaces verts - développement durable » et la commission « sport et vie associative ».

3. Rapport d'activité du SIGEA

M. le maire a fait le compte rendu de l'activité du SIGEA pour l'année 2010. Ce compte-rendu s'est appuyé sur le rapport du délégataire et sur la vie statutaire du syndicat. Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

FINANCES, PERSONNEL

1. Décision modificative n° 1 au budget principal de la ville

Le conseil municipal a accepté à la majorité (21 pour, 4 abstentions) la décision modificative n° 2 au budget principal de la ville. La section de fonctionnement est équilibrée à 141.850 €, la section d'investissement est équilibrée à 45.500€.



CHÉCY

2. Avenant à la convention de coopération entre la ville de Chécý et le CCAS

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la signature d'un avenant à la convention de coopération entre la ville et le CCAS. Cet avenant prévoit la prise en compte de l'entretien du bâtiment occupé par le CCAS et pris en charge par la ville.

3. Point information sur la dette communale

Mme Glomeron, adjointe au maire, a informé les conseillers municipaux de l'état de la dette communale. L'encours actuel s'élève à 9 741 000€. La dette est composée de 19 emprunts dont 75 % sont en taux fixe et 25 % en taux variable. Aucun emprunt de la commune n'est qualifié de « toxique » et est susceptible d'entraîner une dégradation du remboursement de la dette. La dette est jugée saine et son taux moyen est relativement bas. Son risque est très faible.

4. Motion pour le maintien du prélèvement au profit du CNFPT

Le conseil municipal a l'unanimité émis le vœu que le prélèvement opéré sur les finances communales au profit du CNFPT soit maintenu. Ce prélèvement qui représente 1 % de la masse salariale sert à financer la formation des agents municipaux. Ce vœu va à l'encontre d'une baisse du prélèvement de 1 % à 0,9 % qui entraînerait de graves difficultés dans l'organisation de la formation des agents communaux.

ENVIRONNEMENT ESPACES NATURELS DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Point d'information sur le contrat de partenariat pour la rénovation de l'éclairage public

M. Tinseau, adjoint au maire, a fait le point sur l'avancement du contrat de partenariat pour la rénovation de l'éclairage public. La demande touche à sa fin et la municipalité affine les derniers documents juridiques et financiers avant que ce dossier ne passe devant le conseil municipal pour autorisation.

2. Rapport annuel sur l'eau potable au titre de l'exercice 2010

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur l'eau potable au titre de l'exercice 2010. Ce rapport annuel est rendu obligatoire par la loi et est disponible au public en mairie. La compétence de l'eau potable est assurée par le SIAEP.

3. Rapport annuel sur les déchets au titre de l'exercice 2010

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur les déchets au titre de l'exercice 2010. Ce rapport annuel est rendu obligatoire par la loi et est disponible au public en mairie. La compétence de la gestion des déchets est détenue par l'Agglo.

4. Rapport d'activité de l'Agglomération Orléans Val de Loire au titre de l'exercice 2010

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité de l'agglomération Orléans-Val de Loire au titre de l'exercice 2010. L'ensemble des compétences de l'Agglo fait l'objet d'un détail dans le rapport consultable par le public en mairie.

URBANISME TRAVAUX VOIRIE ASSAINISSEMENT

1. Institution de la taxe d'aménagement (en remplacement de la taxe locale d'équipement)

Le conseil municipal à la majorité (21 pour, 4 contre) a décidé le maintien du taux de 5 % applicable à la future taxe d'aménagement qui remplacera le TLE et d'autres taxes à compter du 1^{er} mars 2012.



CHÉCY

2. Extension du réseau ERDF pour alimenter la propriété de LA SCI BERGERESSE 3

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour le versement d'une participation financière à ERDF dans le cadre d'un renforcement du réseau pour permettre à la SCI Bergeresse de réaliser son projet. Cette participation financière s'élève à 8.431€.

3. Demande de subvention pour l'élaboration du plan de déplacement urbain

Le conseil municipal à la majorité (21 pour, 4 abstentions) a sollicité une participation financière à différents partenaires (ADEME, conseil général, conseil régional) pour la réalisation d'études relatives à un plan de déplacement urbain communal.

SOLIDARITES LOCALES

1. Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec « Logem Loiret »

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la signature d'une convention de réservation de logements sociaux avec Logem Loiret concernant 2 opérations du bailleur rue Nationale et impasse des Maraîchers. En contrepartie d'emprunts garantis, la commune disposera de la possibilité d'attribuer 2 logements soit 20 % des logements.

2. Convention entre le préfet du Loiret et les services enregistreurs sur le système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la signature d'une convention avec le préfet fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement social. Le conseil municipal a précisé que le CCAS instruirait les demandes de logement.

3. Information sur une proposition de loi concernant les CCAS

M. Rabillard, adjoint au maire, a informé le conseil municipal de l'existence d'une proposition de loi qui rendrait les CCAS facultatif, leurs compétences étant assurées directement par la ville. Cette proposition entraînerait la mise en fragilité de toute l'action de terrain engagée par les membres des CCAS et des bénévoles qui souvent les accompagnent et serait préjudiciable, au bout du compte, aux personnes les plus défavorisées.

Le compte-rendu du 20 septembre 2011 a été adopté à l'unanimité.

Infos diverses

M. Rabillard rappelle que la collecte pour la banque alimentaire aura lieu les 25 et 26 novembre.

Mme Baulinet présente les excuses de Mme Gacoin absente au conseil municipal pour raison de maladie.

Le maire invite l'assemblée et les Caciens à venir à l'inauguration du centre technique municipal le 5 novembre prochain. Ce nouveau CTM est le seul gros investissement de la mandature. L'inauguration permettra au personnel concerné de présenter son travail au quotidien.

La séance est levée à 22h40

A Chécý, le 27 octobre 2011

le maire J.V. VALLIES